**UE SL00605V – Accompagnement de stage**

**Année universitaire 2018-2019**

**Objectif du stage**

L’objectif de ce stage d’observation, d’une durée minimale de 30h, est de permettre à l’étudiant de concrétiser les liens entre sa formation de licence 3 en sciences du langage et des domaines d'activité offrant des débouchés potentiels, ainsi que de procéder à l’observation de pratiques et données langagières en milieu professionnel. Le stage devra se dérouler au second semestre, en dehors des heures de cours, et peut être réalisé sur une ou plusieurs périodes pour une durée totale d’au moins 30 heures.

**Modalités de préparation et de déroulement du stage**

Il appartient à l'étudiant de trouver un terrain de stage compatible avec les objectifs présentés ci-dessus.

La procédure est la suivante :

1. Dès le premier semestre : recherche du terrain de stage par l’étudiant.
2. Une fois le stage trouvé, l’étudiant contacte son enseignant-référent (cf. liste sur la page IRIS de l’UE) pour l’en informer.
3. L’étudiant renseigne la convention de stage\* au format électronique avant de l’imprimer en trois exemplaires pour signature. L’étudiant veillera à ce que soient bien renseignés dans la convention numéro de téléphone et courriel du tuteur dans l’organisme d’accueil. Lors de leurs échanges préalables, l’étudiant et l’enseignant-référent décident des données langagières qui seront observées lors du stage.
4. Après signature de la convention par l’enseignant-référent, le tuteur de l’organisme d’accueil et le responsable de l’organisme d’acceuil, l’étudiant fera viser la convention par le responsable stage de l’UFR LLCE ( [stages.llce@univ-tlse2.fr](mailto:stages.llce@univ-tlse2.fr) Bureau LA 008, Bâtiment Erasme). **Attention : prévoir au minimum un délai de deux semaines entre le dépôt de la convention au bureau des stages de l’UFR et le début du stage, qui ne peut pas commencer tant que la convention n’est pas signée par le président de l’université.**
5. L’étudiant informe son enseignant-référent par courriel dès le premier jour du stage pour l’informer que celui-ci a débuté. L’enseignant-référent contacte alors le tuteur dans l’organisme d’accueil et lui communique à cette occasion la fiche d’évaluation du stagiaire que le tuteur lui renverra renseignée à la fin du stage.
6. Le dernier jour du stage, l’étudiant informe par courriel son enseignant-référent de la fin de celui-ci. L’enseignant-référent contacte alors le tuteur pour lui rappeler de lui envoyer la fiche d’évaluation.
7. L’étudiant joindra au rapport de stage l’attestation de fin de stage signée par le responsable de l’organisme d’accueil.

**Étudiants salariés**

Les étudiants salariés peuvent s'ils le souhaitent réaliser leur observation professionnelle dans l'entreprise qui les emploie. Ils ne remplissent alors pas la convention de stage mais un contrat pédagogique (disponible sur la page IRIS de l’UE) et devront également réaliser un rapport.

\*Les étudiants ont la possibilité de télécharger directement la convention de stage à cette adresse :

https://www.univ-tlse2.fr/accueil/navigation/formation-insertion/stages/stages-253622.kjsp